

# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

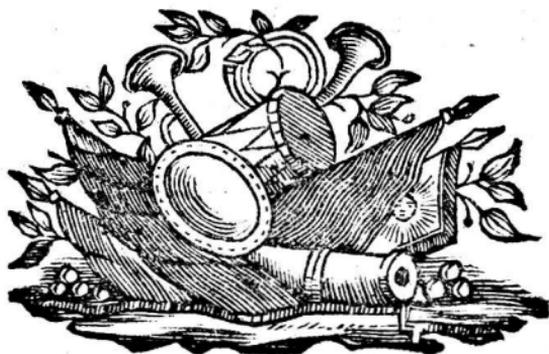
LITTÉRAIRE

A OÙT 1774.

---

SECONDE PARTIE.

---



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-  
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apoft.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire-Examineur.*

## AVIS.

CE Journal continuera de paroître sous la même forme tous les quinze jours. On ne négligera rien pour s'asûrer la satisfaction des Lecteurs & pour remplir fidèlement les engagements qu'on a pris avec le Public. On donnera aux Nouvelles politiques toute l'étenduë & la considération qu'elles mériteront par leur importance & leur influence sur les affaires générales, sans oublier les événemens particuliers & les anecdotes relatives aux Sciences, aux Arts, à la connoissance des mœurs, des usages, de la Religion des Peuples. Les Nouvelles littéraires s'éloigneront de toute partialité; dans les jugemens qu'on portera des Livres, on ne consultera d'autres témoins que les Livres mêmes; dans le choix des matières on mettra tout l'intérêt & toute la variété possibles.

Le prix pour les particuliers est de huit livres de France par an, ou quatre sous de Luxembourg chaque cahier, pris ici à l'Imprimerie. On peut souscrire en tous tems dans tous les Bureaux de la Poste, ou chez des Libraires connus. Ceux qui s'adresseront directement à nous, sont priés d'affranchir les lettres.



# JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

A O Û T 1774.

SECONDE PARTIE.

## NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*Eloge de Charles-Marie de la Condamine, Chevalier de St. Lazare, de l'Académie françoise &c. Par Mr. le Marquis de Condorcet. A Paris 1774.*

CET Eloge a été accueilli du Public avec le plus grand applaudissement. Tout le monde prend part à l'histoire d'un homme célèbre, & quand l'Orateur qui déploie les titres de sa gloire, le fait avec dignité & avec

force , il partage l'admiration des Lecteurs & peut dire comme Cremutius Cordus : *Forfitan erit , ut qui hæc legerint , non tantùm Cassii & Bruti , sed etiam mei meminerint.*

Mr. de la Condamine avoit quitté le service pour se livrer aux Sciences. Il étoit entré à l'Académie en 1730. Peu de tems après il fit un voiage en Asie & en Afrique , rechercha les anciens monumens & fit des observations de toute espèce , dont il rapporta une moisson abondante. Le portrait que l'Orateur fait des Peuples que Mr. de la Condamine eut occasion de voir durant ce voiage , ne plaira sans doute pas à ceux qui comparent sans cesse les Turcs aux Chrétiens , & qui cherchent en Asie la réforme des gouvernemens d'Europe. “ Il alloit voir  
 „ des Pais où les monuments de l'antiquité  
 „ & les productions de la nature étoient  
 „ également inconnus aux Peuples qui les  
 „ habitent. Le reste des antiques habitans  
 „ de cet empire y gémit sous le joug d'une  
 „ peuplade scythe ( \* ) amollie par le plaisir

V. le Journal de Sept. 1771 , pag. 274.

---

(\*) Il est fort douteux que les Turcs aient une origine scythique ; nous les croions plutôt Arabes. Mr. Fluche les prend pour des descendans d'Ismaël & conséquemment pour un peuple d'Arabie. Mais quelle que soit leur origine , ils ont pris les mœurs , la Religion , l'habit des anciens Sarrasins ; leur Empire est greffé sur celui des Califes : on peut donc les regarder comme Arabes & comme Iduméens. St. Jérôme nomme les Sarrasins *Ismaëlitaæ* ( *in vitâ Malchi.* ) Szentivani

& avilié par l'esclavage, fans presqu'avoir “ rien perdu de sa férocité naturelle. Là, “ tandis que le Despote fait trembler ses “ esclaves & tremble devant eux, le Peuple “ également foulé par le Maître & ses fatel- “ lites, exposé à toutes les injustices du “ gouvernement, fans arts, fans agriculture, “ fans lumières, fans courage, fans activité, “ fans vertus, fans mœurs, n'offre aux yeux “ du voïageur indigné qu'une espèce abru- “ tie & dégénérée. ”

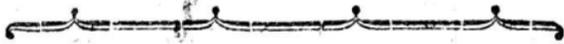
Le voïage de Mr. de la Condamine en Amérique pour fixer la mesure d'un méridien, est ce qui a le plus contribué à illustrer sa mémoire. Ce voïage est décrit avec le plus grand intérêt. On découvre par-tout un homme d'une activité extrême, d'un courage supérieur à tous les obstacles, d'une envie insatiable de voir & de connoître. Il est néanmoins fâcheux de devoir observer que tant de fatigues & de dangers n'ont peut-être pas été efflués précisément pour l'avancement des Sciences & le service de l'humanité, mais aussi pour satisfaire des vûes & des prétentions particulières. Mr. de la Con-

( *Miscell. curios.* ) nomme les Turcs *Agareni* d'*Agar*, mere d'Ismaël. Il semble que le peuple de Dieu doive toujours avoir les enfans d'Ismaël pour ennemis, & que Dieu veuille se servir de cette race pour le châtier. *Nos autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii sumus. Sed quomodo tunc is, qui secundum carnem natus fuerat, persequabatur eum, qui secundum spiritum: ita & nunc* --- Galat. 4. 28. 29.

damine sacrifioit volontiers à la gloire & quelquefois même à la vanité. Il sembloit élever ses opérations au-dessus de celles de Mr. Bouguer , auquel il étoit néanmoins très-inférieur. L'Orateur parle de cette foiblesse en homme habile , qui excuse , qui justifie , & qui donne presque tort à Mr. Bouguer. Le Lecteur impartial ne se hâte pas de prononcer sur ces sortes de querelles , il se replie sur sa Philosophie , & se console de trouver par-tout les hommes faits suivant l'opinion générale qu'il en avoit ; les éloges ne lui en imposent pas , & l'admiration la plus unanime n'a point de prise sur lui. “ Mr. Bouguer avoit passé une grande  
 „ partie de sa vie en Province , lorsque ses  
 „ talens le firent appeller à l'Académie. Il  
 „ avoit contracté dans la solitude une  
 „ rudesse de caractère que la société ne  
 „ pouvoit plus adoucir. Le peu de con-  
 „ noissance qu'il avoit des hommes , le ren-  
 „ doit inquiet , & défiant ; car l'ignorance  
 „ donne une défiance vague & sans objet ,  
 „ comme l'expérience conduit à une dé-  
 „ fiance utile & éclairée. Il étoit un peu  
 „ trop disposé à regarder ceux qui s'occu-  
 „ poient des mêmes objets que lui , comme  
 „ des ennemis qui vouloient lui enlever une  
 „ partie de sa gloire , du seul bien dont il  
 „ fut jaloux. Il ne pouvoit se dissimuler la  
 „ grande supériorité qu'il avoit sur Mr. de  
 „ la Condamine comme Mathématicien :  
 „ tout ce qui dans la mesure du méridien  
 „ exigeoit des connoissances profondes , de

l'invention, de la sagacité, il le regardoit  
 comme son ouvrage. Selon lui, Mr. de la  
 Condamine n'y avoit mis que du zèle,  
 de la générosité, une application infatiga-  
 ble & du courage. Mr. Bouguer croioit  
 en conséquence devoir être le premier  
 objet de l'attention publique. Il voioit  
 cependant Mr. de la Condamine, plus  
 jeune que lui, répandu dans toutes les  
 sociétés, possédant l'art de persuader aux  
 ignorants qui l'avoient entendu, rap-  
 portant des observations singulières & pro-  
 pres à amuser la curiosité frivole des gens  
 du monde, écrivant avec assez d'agrément  
 pour se faire lire, avec trop de négligence  
 & un ton trop simple pour blesser l'amour  
 propre ou exciter l'envie, intéressant par  
 son courage, & piquant même par ses dé-  
 fauts, qui avoient entièrement fait oublier  
 les savantes recherches de son Collègue, tan-  
 dis que celui-ci sembloit, comme on le lui  
 dit un jour à lui-même, n'avoir été au Pé-  
 rou qu'à la suite de Mr. de la Condamine. Il  
 n'eut pas la patience d'attendre du Public  
 & de Mr. de la Condamine lui-même, la  
 justice qui étoit dûë à ses talens. Il ne  
 sentit pas assez que le bruit qu'on fait à  
 Paris, ne dure qu'un moment, & que la  
 gloire attachée à des ouvrages de génie est  
 éternelle comme eux. La relation de son  
 voiage fut pleine d'humeur & de traits  
 contre Mr. de la Condamine, qui n'y  
 répondit qu'avec gaieté; & le Public qui  
 ne pouvoit juger du fond de cette dis-

„ pute , fut pour ce dernier , parce qu'il  
 „ favoit l'amuser , & que d'ailleurs Mr.  
 „ Bouguer avoit l'air de vouloir être feul ,  
 „ & Mr. de la Condamine ne vouloit que  
 „ partager avec lui. „



*Ode sur l'avènement de LOUIS-AUGUSTE  
 au Thrône , présentée à la Reine , par  
 l'Abbé de Barreul.*

**F**Rançois, quel Dieu de tes larmes  
 Prend soin de tarir le cours ?  
 A de mortelles allarmes ,  
 Succèdent les plus beaux jours.  
 De la Parque inexorable ,  
 Si la fureur indomptable  
 T'arrache un Roi Bien-aimé ,  
 Le Ciel, à tes vœux propice ,  
 T'en donne un , que la Justice  
 Pour ton bonheur a formé.

L'un de vivre ne désire ,  
 Que pour te voir plus heureux :  
 L'autre ne prend son Empire ,  
 Que pour accomplir ses vœux :  
 Et quand, de sa faux terrible ,  
 La mort, au sceptre invincible ,  
 Frappe le Nestor des Rois ,  
 Même au printems de son âge ,  
 La Sagesse est le partage ,  
 De celui, que tu reçois.

Ainsi donc de tes Provinces  
 Le Ciel est le Protecteur,  
 Et, par le choix de tes Princes,  
 Il assure ton bonheur.  
 Déjà quel nouveau présage  
 Te donne encore le gage  
 D'un sort plus heureux pour toi ?  
 LOUIS regne ; heureuse France,  
 Vois par quels traits il commence  
 A te montrer qu'il est Roi.

Sur le pauvre, avec largesse,  
 Ses trésors sont répandus,  
 Et le luxe & la mollesse  
 Loin de sa Cour sont exclus.  
 Ce qu'il ôte à sa Couronne,  
 C'est au Peuple, qu'il le donne,  
 Et d'une vaine splendeur,  
 S'il méprise l'artifice,  
 C'est qu'il veut de la justice  
 Faire toute sa grandeur.

A voir, sur le Thrône même,  
 Son ardeur & ses travaux,  
 Il semble du diadème  
 N'avoir pris que les fardeaux.  
 Sages, que LOUIS appelle,  
 Allez seconder le zèle  
 Du plus juste des Bourbons.  
 S'il se plaît à vous entendre,  
 C'est pour nous qu'il daigne prêter  
 Vos conseils & vos leçons.

Et vous loin de sa Couronne  
 Fûiez plaisirs criminels;  
 La vertu voit dans son Thrône  
 Le premier de ses autels.  
 Quelle étonnante victoire  
 Illustre déjà l'histoire  
 De ce Monarque nouveau !  
 Il prend le sceptre ; & le vice ,  
 Effraïé par sa justice ,  
 Se précipite au tombeau.

J'ai vû l'impie en allarmes ,  
 Trembler & pâlir d'effroi :  
 Je l'ai vû quitter les armes ,  
 Au seul aspect de mon Roi.  
 Oûi de la Foi de nos Peres  
 Fûiez , censeurs téméraires ,  
 Louis regne pour les Cieux ;  
 Et son zèle & ses exemples  
 Seuls rassûrent dans nos Temples  
 Le culte de nos Ayeux.

Ah ! si de ses destinées  
 Les vertus régient le cours ;  
 Si le Ciel de ses années  
 Sur nos vœux fixe les jours ;  
 Quel espoir flatteur m'inspire !  
 Dieu puissant ! sous son Empire  
 Quel fort nous préparez - vous !  
 Cet âge heureux , dont l'histoire  
 Trace à peine la mémoire ,  
 Va reparoître pour nous.

Tout nous dit, qu'un Pere tendre  
 Dans LOUIS nous est donné,  
 Et tout nous permet d'attendre  
 Le fort le plus fortuné.  
 Cette gloire, cette aifance,  
 Cettè paix, cette abondance  
 Que le plus grand des HENRIS  
 N'avoit pû que nous promettre,  
 Tout nous dit qu'elle va naître  
 Sous l'empire de LOUIS.

Du bonheur, qu'il nous prépare,  
 Tyrans, vous ferez jaloux;  
 Mais d'une haine barbare  
 Ne suivez point le courroux.  
 Craignez un peuple terrible,  
 Qui d'un amour invincible  
 Déjà ressent les ardeurs;  
 Et n'espérez point d'abattre  
 Un Roi, qui pour vous combattre,  
 A notre glaive & nos cœurs.

Oùï, Prince, l'amour enflamme  
 Les cœurs de tous les François:  
 Il a gravé dans notre ame  
 Ton nom avec tes bienfaits.  
 De cette ardeur unanime,  
 C'est un Dieu, qui nous anime;  
 Qu'il exauce encor nos vœux  
 Pour régler nos destinées  
 Qu'il ajoute à tes années:  
 Vis; & nous fommes heureux.

*A la Reine.*

Pour vous , qu'à son Diadème  
 Unit le fort le plus doux ;  
 Vous ferez , pour LOUIS même ,  
 Ce que LOUIS est pour nous.  
 Parmi les travaux du Thrône ,  
 Vous faurez , sur sa Couronne ,  
 Répandre mille douceurs ;  
 Et partageant sa puissance ,  
 Son zèle , sa bienfaisance ,  
 Vous partagerez nos cœurs.

On nous a prié d'insérer cette pièce dans notre Journal , & nous n'avons pas eu de peine à le faire : elle mérite sans doute d'être connue du Public , & les sentimens qu'elle renferme , sont l'expression d'un cœur vraiment patriotique , d'un François ravi de voir assis sur le Thrône de Clovis , la Religion , la gloire & la vertu. Le feu qui anime l'Auteur & la force du sentiment qui conduit sa plume , a fait quelque tort à la régularité & à la succession des pensées ; les idées sont éparfes & isolées , souvent repliées sur elles-mêmes , & se représentent derechef après avoir déjà produit tout l'effet qu'on pouvoit en attendre. Il y a des langueurs qui avoifinent le verbiage , & refroidissent inopinément l'enthousiasme du Lecteur , qui se sent tout-à-coup destitué de l'impulsion qui agitoit son ame , & qui

la montoit au niveau du sujet. *Ainsi donc de tes Provinces le Ciel est le protecteur &c.* Ce début de la troisième strophe n'a sans doute point été inspiré par le Génie de l'ode. *La mort au sceptre invincible, qui frappe de sa faux terrible,* forme une image double & confuse : on ne voit pas dans quelle attitude la mort porte le sceptre tandis qu'elle frappe de la faux. Il y a quelques autres négligences & inexacitudes qui ne peuvent effacer les beautés générales de la pièce, sur-tout de la dernière strophe adressée à la Reine, où l'on trouve réuni le vrai, le tendre, le délicat.

A l'Ode de Mr. Barreul, nous ajouterons ce fragment d'une autre composée par Mr. Dorat, & intitulée *le nouveau regne.* Le Poëte faisant allusion aux instructions laissées au Roi par feu le Dauphin son Pere, représente ce sage Prince sortant du royaume des morts pour éclairer son Fils, & faire de son regne, le regne de la vertu, source assurée de la félicité des Peuples.

**F**RANCE, dans ton malheur vois l'appui qui  
te reste.

Sous un autre Louis, qu'annoncent les bienfaits,  
Les lys vont reflleurir à travers les cyprès.

Il va te consoler d'une perte funeste.

Dieu, soutien des Bourbons, ne l'abandonnez pas ;  
O barrières du Thrône, ouvrez-vous sous ses  
pas! . . .

Il vient ; il les franchit . . . tout-à-coup le ton-  
nerre

Eclate dans la nuë, & fait trembler la terre.

Le front ceint de raïons, de feux reſplendiſſants,  
 Sous le dais du Monarque un phantôme s'avance,  
 C'est ſon Pere!... il lui parle, & le Prince en  
 ſilence,  
 Prête une oreille avide à ſes nobles accents.

“ O mon Fils, mon cher Fils, digne objet de mon  
 zele,

„ Le Monarque des Rois, le Dieu de tes Ayeux  
 „ Me permet aujourd'hui de paroître à tes yeux.  
 „ Je quitte pour toi ſeul ma demeure immortelle.  
 „ Tu vas regner; frémiſ: envié par l'orgueil,  
 „ Le rang où tu t'affieds n'eſt qu'un ſuperbeécueil.  
 „ Des Syrènes des Cours la rampante ſoupleſſe  
 „ Va de pièges ſans nombre entourer ta jeuneſſe:  
 „ On n'oſera t'inſtruire; on ſaura te flatter.  
 „ Des lâches corrupteurs l'éloquente impoſture,  
 „ D'un cœur ami du bien peut tromper la droiture.  
 „ Tremble... & connoiſ le Thrône avant que d'y  
 „ monter.

„ Au-deſſus eſt la foudre, au bas eſt un abyme.  
 „ Le menſonge y répand une profonde nuit.  
 „ L'erreur vient ſ'y placer; la volupté la ſuit.  
 „ A leurs profânes yeux tout paroît légitime.  
 „ De l'importun devoir le nonchalant oublie  
 „ Endort au milieu d'eux le Monarque avili.  
 „ Ferme, ferme l'oreille à leurs accens perfides,  
 „ Accueille les vertus quelquefois trop timides.  
 „ Le dernier citoyen n'eſt point à dédaigner.  
 „ On révère les loix que l'équité diſpenſe;  
 „ La politique habile affermit la puiffance:  
 „ Mais l'humanité ſeule apprend à bien regner.

- „ Ah! laisse tes Sujets t'aborder sans alarmes ,  
 „ T'offrir dans leurs regards , qui se tournent vers  
   „ toi ,  
 „ Les gages si touchans de la bonté d'un Roi ,  
 „ Te montrer leur ivresse , ou t'apporter leurs  
   larmes.  
 „ Au comble des honneurs , objets d'un vain désir ,  
 „ L'ame soupire encore & demande un plaisir.  
 „ Elle veut un bonheur plus pur & plus durable.  
 „ Il n'en est qu'un , mon fils , qui soit inépuisable ;  
   ble ;  
 „ C'est d'éloigner la crainte & d'inspirer l'amour.  
 „ Sois gardé par lui seul , jouis de son délire ;  
 „ Qu'une foule d'heureux , vrai soutien d'un Em-  
   pire ,  
   „ pire ,  
 „ Soit un luxe nouveau réservé pour ta Cour !
- „ Interroge sur-tout ces Vieillards respectables ,  
 „ De qui l'expérience a médité les loix ,  
 „ Connus les vœux du Peuple & les fautes des  
   Rois ,  
 „ Et des événements les leçons redoutables.  
 „ La vérité leur plaît , & son flambeau sacré ,  
 „ Dans leurs paisibles cœurs porte un jour épuré.  
 „ L'ambition chez eux , satisfaite ou trompée ,  
 „ Témoin de l'art des Cours , n'en est plus occupée.  
 „ Leurs conseils t'aideront à régir les humains ,  
 „ Et , marquant les écueils , leur utile génie  
 „ Lancera sur les flots d'une mer applanie  
 „ Le vaisseau de l'Etat , dirigé par tes mains.
- „ Loin de toi ces mortels , dont l'insolente audace  
 „ A monté par la brigade au faite des honneurs.  
 „ Pour couvrir leur néant , il leur faut des gran-  
   deurs.  
 „ L'or public s'amoncele & tait sur leur trace.





*Vorlesungen &c. Lectures faites dans les  
assemblées de la Société royale de Gœttinguen.  
A Altembourg chez Richter in-8°. Deuxième Recueil.*

L'Auteur de ce recueil est Mr. Kœstner, Géomètre & Astronome. Ce qu'il y a de plus curieux dans ce recueil, c'est la guerre que l'Auteur fait à l'astronomie judiciaire. Il ne pouvoit choisir un objet plus digne d'un zèle sage & éclairé ; mais il est fâcheux qu'il y ait mêlé des préjugés & des illusions tout-à-fait indignes de la Philosophie. Il prétend que les François croiroient encore aujourd'hui à l'astrologie si elle pouvoit être de mode, & si elle leur étoit présentée par les attraits de la singularité & de la nouveauté : C'est évidemment confondre la Nation entière avec quelques esprits foibles & frivoles. " Je ne fais si les François  
 „ croiroient à l'astrologie ; mais ce que je  
 „ fais bien, c'est qu'ils consulteroient des  
 „ Astrologues, si la mode en revenoit ; car  
 „ tout François soumet sa raison à l'empire  
 „ de la mode, *s'il a une raison à y sou-*  
 „ *mettre.* ( Cette réflexion sent bien son  
 „ Académicien de Gœttinguen. ) Mais pour  
 „ amener cette mode, il faudroit un jeune  
 „ Astrologue, beau & bienfait, vif & sé-  
 „ millant ; le beau sexe donneroit tout de  
 „ suite le bon ton à cet égard ; car le sexe  
 „ en dépit de la Loi salique, règle tout en

France... „ Mr. Kœstner plaifante ensuite sur l'alarme que répandit dans Paris & dans presque toute la France la théorie des Comètes suivant l'opinion de Mr. de La Lande : mais cette alarme prend sa source dans les idées trop systématiques du célèbre Astronome (\*), & dans un excès de confiance qu'on veut bien avoir dans les opérations de ces Messieurs ; le caractère national des François ne prête pas plus à rire dans cette circonstance que celui de toute autre Nation qui auroit été avertie d'une prochaine destruction par quelque Astronome accrédité. “ Il faut, dit-il, que les François aient “ plus de sujet de craindre le jour du juge- “ ment que les Allemands ; car l'annonce d'un “ Astronome sur la proximité d'une Comète, “ a causé un bouleversement si prodigieux, “ que la Police a été obligée de s'en mêler, “ & que l'Astronome a déclaré qu'il n'avoit “ pas parlé sérieusement, & qu'il pourroit “ encore venir bien des Comètes avant la “ fin du monde. Cette conduite d'une Ville “ où tous les Allemands qui ont assez d'ar- “ gent pour cela , depuis les Princes jus- “ qu'aux plus minces bourgeois qui donnent “

---

(\*) Mr. de la Lande ne s'est jamais bien justifié du reproche qu'on lui a fait d'avoir donné une théorie de Comètes pleine d'imagination & de suppositions hasardées. Nous démontrerons ce point dans une nouvelle édition des *Observations philosophiques sur les Systèmes*.

„ à leur fils quelque Candidat en droit pour  
 „ Mentor, vont acheter la sagesse, est de l'an-  
 „ née 1773. „ Néanmoins pour éviter de pa-  
 „ roître trop partial & trop prévenu en faveur  
 „ de sa Nation, Mr. Kœstner ajoute : “ Dans  
 „ la même année la bonne Ville & la célèbre  
 „ Université de Gœttingue n'a pas moins  
 „ apprêté à rire par l'affluence de ses habi-  
 „ tants, savants & ignorants, qui ont couru  
 „ à Osterrode, pour faire frotter la bouche  
 „ de leurs malades par la main d'un enfant  
 „ bien enduite de la salive de sa mere. Cet  
 „ enfant étoit le septième mâle né de suite  
 „ du même couple. Ceux qui croient au  
 „ septième fils, peuvent bien croire aux sept  
 „ Planètes. „

---

Daniël Langhans *von den Eastern* &c. *Traité*  
*des vices dont l'homme est puni par la*  
*perte de la santé, par Mr. Langhans.*  
 A Berne 1774.

**L**A Providence a crû ne pouvoir trop multiplier ni resserrer les liens destinés à attacher l'homme à la vertu ; le témoignage d'une conscience pure ; le plaisir d'une bonne action ; le calme d'une ame maîtresse de ses passions & jouissant paisiblement de ses innocens désirs, sont des biens qui devoient suffire pour proscrire du cœur humain l'empire du vice, & le soumettre à jamais à sa rivale. Mais l'intérêt du corps

vient encore à l'appui de l'intérêt de l'ame, & l'amour que nous avons tous pour la conservation de cette partie de notre être, devient encore une loi de sagesse & de vertu. Les lumières de la Sagesse éternelle, dit l'Ecclésiastique, multiplient les bénédictions divines & préparent aux hommes une longue vie & une forte santé. Mr. Langhans démontre que la bonne constitution du corps n'a point d'ennemi plus redoutable que l'ivrognerie, l'incontinence, l'onanisme, la gourmandise, l'oisiveté, l'avarice & l'ambition. En liant les principes de la médecine avec ceux de la morale, il renforce les uns par les autres, & trace l'image du vice avec des traits d'autant plus sensibles qu'on ne les voit que trop profondément imprimés sur une infinité de corps dégradés par l'usage des passions & épuisés par d'insensés desirs. Monsieur Tiffot dans ses *avis aux gens de Lettres*, Juin 1770, dont nous avons rendu compte en son tems, P. 397. avoit donné plusieurs leçons qui ne le cèdent ni pour la force ni pour la vérité à celles de Mr. Langhans; c'est peut-être pour ne paroître rien devoir à ce célèbre Médecin que Mr. Langhans s'est déchainé contre lui avec une chaleur qui peut être regardée comme une vraie passion, & qui dès-lors entre dans la classe de ces fléaux de la santé que notre Dissertateur décrit avec tant d'énergie: en remerciant Mr. Langhans pour tant de leçons salutaires, on peut donc lui en donner une à lui-même,

*Dans fanitatem & vitam & benedictionem.*  
Eccli. 34.

& lui faire observer, que c'est un excellent principe de santé de vivre sans prétension, sans contestation, sans envie de s'élever au-dessus de ceux qui courent la même carrière que nous, & sur-tout sans jalousie contre des mérites plus reconnus & plus célébrés que le nôtre.

---

*Historia Religionis Christianæ in Islandiam introductæ &c. Histoire de l'établissement du Christianisme en Islande. A Coppenhague 1774. in-8°.*

**L**Es Editeurs de cette histoire l'ont tirée des manuscrits de Magnæus, y ont ajouté des notes, une chronologie, des tables généalogiques, &c. Les Islandois furent convertis à la Foi chrétienne vers l'an 1000; mais avec les premières leçons du Christianisme, ils ne paroissent pas avoir reçu la lumière qu'il répand dans les ames. Ils sont toujours restés stupides, grossiers, ignorans, superstitieux; & la prétendue réforme de Luther dans ce pais aiant remplacé la Religion catholique, les pauvres Islandois sont restés sans presqu'aucun secours spirituel. Il est étonnant que les Protestans ne s'occupent pas davantage de l'instruction & du salut des Peuples barbares qui leur sont soumis, ou avec lesquels ils commercent. Tandis que les Espagnols, les Portugais, les

François ont porté avec leur commerce la Foi dans toutes les parties du monde , il est inouï que les Sectes séparées de l'Eglise aient fait quelque progrès dans les Pais étrangers. La réflexion que nous faisons ici , est d'un Protestant , du célèbre Leibnitz : “ *Voilà* , dit-il dans une de ses lettres , *la Chine ouverte aux Jésuites. Le Pape y envoie nombre de Missionnaires. Notre peu d'union ne nous permet pas d'entreprendre ces grandes conversions.* ”

*Moïen simple & facile de faire périr les Chenilles.*

On remplit un réchaud de charbons bien allumés , & on le présente sous les branches infectées de chenilles ; on y jette plusieurs pincées de soufre en poudre : la vapeur qui leur est mortelle , les fait périr toutes , & même par la fuite il n'en vient plus aucune s'attacher à ces arbres. Une livre de soufre , qui ne coute que cinq à six sols , suffit ordinairement pour plusieurs arpens de terrain.

A U T R E.

Prenez trois douzaines d'écrevisses ou environ ; jetez-les dans un vase propre à contenir une voie d'eau de Paris , c'est-à-dire , deux seaux ; laissez-les pendant cinq ou six jours : ce tems fera suffisant pour les faire mourir & corrompre l'eau. Prenez alors un asperfoir , & jetez de cette eau sur les plantes infectées de chenilles. Ce moïen qui est très-simple , a toujourns , dit-on , réussi.

## E N I G M E.

*M*On destin est des plus bizarres ,  
 D'abord sans l'avoir mérité ,  
 Je tombe dans des mains barbares  
 Qui me jettent au feu qu'elles ont apprêté.  
 Lorsque cette épreuve est finie ,  
 On me traîne en un lieu des mortels respecté  
 Pour faire la cérémonie ,  
 De transmettre mon nom à la postérité.  
 Après ce vain honneur garottée & pendue ,  
 Je me trouve exposée aux injures du tems ;  
 On m'agite à tous les instans ,  
 Et j'ai peu de repos que je ne sois fendue.

*Faute à corriger dans le dernier Journal.*

Page 156 , ligne 34. ( le 25 Juin. ) lisez  
 ( le 15 Juin. )



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE ( *le 30 Juin.* ) Mr. Thugut, Internonce de Leurs Maj. Imp. & Royale, reçut le 13 un Courier de cabinet de Vienne, avec des dépêches qu'on suppose être relatives à la paix, parce qu'on a vu depuis ce jour l'Interprète de ce Ministre, ainsi que celui de Mr. de Zegelin, Envoyé de Prusse, s'entretenir itérativement avec les Ministres de la Porte; d'ailleurs, malgré la reprise des hostilités, les lettres de Varna assurent, que le Grand-Visir & le Feld-Maréchal Comte de Romanzow sont toujours en correspondance sur le même objet. — Quoique le bruit ait été général de la prochaine démission de Mousson-Oglou, qui seroit remplacé par le Pacha de Vidin, l'on ne peut jusqu'ici le donner pour certain, & il y a même tout lieu de croire, que du moins il est prématuré. Il en est de même de la nouvelle, que l'Aga des Janissaires a été massacré à l'Armée. Il semble seulement vrai qu'on y attend avec impatience l'arrivée du grand-Ecuyer de Sa Hauteffe, qui conduit au camp de grosses sommes, destinées au paiement de l'Armée. Les lettres qu'on en reçoit font mention de quelques petites rencontres

avec les Russes, de très-peu de conséquence. Un de leurs Corps aiant passé le Danube, les postes avancés des Turcs se replièrent sur le gros de l'Armée, parce qu'ils n'étoient pas assez forts pour tenir tête à l'ennemi. Dès que le Grand-Visir en fut instruit, il fit marcher en avant différens détachemens, pour observer les Russes & les traverser dans les vûës qu'ils pouvoient avoir sur Varna. Ces mouvemens ont donné lieu à plusieurs rencontres entre les troupes légères de part & d'autre; mais il n'y en a eu aucune qui mérite attention.

## R U S S I E.

PETERSBOURG ( *le 5. Juillet.* ) Les nouvelles publiques continuent à parler d'un artifice, dont les rebelles dans l'Empire de Russie se sont servis pour grossir leur parti; c'est celui d'y attirer les Roskolniques, espèce de Sectaires, ennemis de la Religion russe, dont ils n'ont retenu que quelques cérémonies, ne mangeant pas même avec un Russe & ne touchant à rien de ce qu'il a apprêté. Ces Sectaires, qui vivent la plûpart dans les déserts & les bois, sont excités, dit-on, à venger les persécutions qu'ils ont essuïées, par un nommé Alexey-Petrowitz Foma, qui se donne le titre de leur Archevêque, & se dit fils d'un certain Foma, Prêtre russe, brûlé à Moscou en Janvier 1715, pour s'être élevé contre le culte des Images, &c. Il a la barbe très-longue & porte un habit

qui lui descend jusqu'aux talons. Comme, outre la langue du País, il en parle encore plusieurs autres, l'on suppose que c'est un aventurier, que les ennemis de la Russie ont affocié à Pugatchew.

Il y a eu jusqu'ici deux partis à la Cour ; celui qui avoit le dessous, reprend faveur, & c'est le même qui a toujours dissuadé la guerre : on en conclut que nous ne sommes pas éloignés d'un accommodement. D'ailleurs il a paru une espèce de Mémoire, dont les copies sont très-rares & qui a fait sensation. On y déduit les raisons qu'on a eues de faire la guerre, & celles qu'on a de tâcher de conclure la paix le plutôt possible. L'anonyme, sans attaquer le Gouvernement, ni rien dire au désavantage du Souverain, fait voir, ou du moins prétend faire voir, qu'il est impossible à la Russie de continuer cette guerre, quand même elle lui réussiroit. Il appuie ses preuves sur l'état actuel des finances & de la population. Il avance que la Russie n'a pas trop de tout son monde pour la culture des terres de l'Empire & pour le maintien de la paix intérieure &c.

K I O W ( le 4 Juillet. ) On prend dans ce Gouvernement plusieurs précautions qui annoncent que l'on craint quelque entreprisse de la part des Cosaques du Dnieper, qui ne semblent pas déguiser assez l'intérêt qu'ils prennent à la révolte de leurs Confreres du Jaïck & du Volga, dont les succès commencent à allarmer. La concorde ne regne pas trop ici entre le peuple & la sol-

dateſque , parce que cette dernière empiète autant qu'elle peut ſur les droits de la Bourgeoiſie , & que le Magiſtrat , indépendant de l'Etat-Major & reſſortiſſant de cette Ville , ne néglige rien de ſon côté pour ſ'afſûrer la conſervation de ſes privilèges. Les altercations , qui diviſent la populace , pourroient être favorables à tout parti contraire au Militaire ruſſe , qui n'eſt point aimé. On attend de nouvelles troupes dans ces quartiers , quoique les Coſaques ne ſe ſoient pas encore hautement déclarés. On voit aſſez qu'ils n'attendent pour le faire que quelques nouvelles favorables des expéditions de leurs camarades , & on ſemble craindre que ces avis ne puiſſent un jour arriver , parce que cette guerre de détail , qui ſe fait dans l'intérieur de l'Empire , haraſſe extrêmement les troupes réglées & rend inutiles les manœuvres les plus éclairées & les plus prudentes avec des eſpèces de bêtes ſauvages qui paroiffent & diſparoiffent à chaque moment , pour mettre en défaut la ſagacité des Chefs & ſurprendre les troupes déſorientées & fatiguées , comme cela eſt déjà arrivé plus d'une fois. On a remarqué qu'il y avoit de tēms-en-tēms des étrangers parmi les Coſaques , & que beaucoup de ces derniers vont & viennent d'un diſtriēt à l'autre , ce qui ne peut être qu'un eſpionage dangereux. On ne doute point qu'il n'arrive bientôt des troupes polonoïſes ; mais on pourroit prédire que leurs forces ſeront contrebalancées par d'autres Polonoïſes , qui ne cherchent que l'occaſion

de faire éclater leur ressentiment. Il ne pourroit arriver de circonstance plus fâcheuse qu'un soulèvement qui enlevât des Villes de garantie à l'Empire russe : elles deviendroient le repaire des rebelles, leur entrepôt & le point de communication entre les ennemis du dedans & ceux du dehors, comme on paroît avoir lieu de le craindre.

## P O L O G N E.

V A R S O V I E (le 19 Juillet.) On avoit crû que la perte de nos Provinces démembrées seroit compensée par le retour de la tranquillité & de l'ordre dans ce Roïaume; mais le sort des Citoïens y est également indécis & il n'y a rien encore de réglé quant à la forme du Gouvernement. Les voix ne craignent plus de s'élever contre la conduite d'une partie des Membres qui composent la Délégation. Les Ministres étrangers en sont eux-mêmes scandalisés, & quand on leur demande pourquoi ils les ont approuvés, ils répondent que le mal est fait; mais que le tems le réparera. Le Prince Poninski, profitant de son crédit actuel, leve sur les Juifs du Roïaume 8 Grosch polonois par tête, on ne fait à quel titre; ce qui fera rentrer dans ses coffres 20 mille Ducats, & aucune cause n'est jugée qu'à force d'argent. Il a cependant été rendu contre le Sieur Drewnauski un Décret qui le démet de son office de Secrétaire de la Confédération & n'est point encore mis en exécution : cet homme a

fait sa fortune au jeu de cartes ; un certain Modzelewski, qui étoit son Substitut, est fort avant dans les bonnes grâces du Prince Poninski, & outre le talent qu'il a d'amasser de l'argent par toutes sortes de voies, il se trouve protégé par une Dame d'une grande Maison. Le Prince Sulkowski, fidèle émule du Prince Poninski, n'a pas rougi de demander dans ces tems de désolation pour la République le monopole des Théâtres ; mais il exige encore qu'indépendamment de l'érection de trois maisons pour le jeu, tous les jeux de cartes soient timbrés en sa faveur & qu'il en perçoive le revenu. La Nation se plaint & le Roi compatit à ses plaintes, sans voir encore un jour à la soulager.

Les Prussiens continuent à faire de nouveaux progrès. Ils ont enfermé dans leur cordon la Ville de Sochaczew, dans le Palatinat de Rava, à 8 miles de cette Résidence. Les Autrichiens ont également étendu leurs frontières du côté de la Moldavie, beaucoup plus loin qu'elles n'avoient été fixées dans le Traité conclu avec la Délégation ; mais jusqu'ici l'on n'apprend point, que la Russie ait aggrandi sa portion. Quoique les avis de Berlin prétendent, que ce sont les troupes de la Couronne qui ont fait la première attaque à l'action près de Kompiela, on assure ici au contraire, que les premiers coups ont été donnés par les Prussiens. Ils avoient fait sommer le Régimentaire Kraszewski d'évacuer cette Place ; surquoi celui-ci aiant répondu, *qu'il n'en fortiroit que par force, le*

Major Danorowicz l'attaqua à la tête de 50 Bosniaques ; ils furent repouffés , & le Major reçut un coup de feu dans la poitrine , dont il est mort deux jours après. Alors le Général-Major de Lossow s'avança avec tout son Régiment , & tomba sur les Polonois , qui de leur côté avoient aussi reçu du renfort , & se soutinrent avec tant de bravoure , qu'un Détachement prussien d'Infanterie fut obligé de venir au secours des Bosniaques & de délivrer Mr. de Lossow ; & ce ne fut qu'alors que les Polonois cédèrent à la grande supériorité. Ils ont perdu , dit-on , plus de 200 hommes tués ou prisonniers , & du côté des Prussiens il y a eu aussi un nombre considérable de tués , blessés , &c. La Ville de Dantzic se trouve toujours dans les mêmes circonstances. Les Bourgeois sont prêts à se défendre , mais il ne paroît pas qu'on songe encore à les assiéger sérieusement.

Les biens des Jésuites sont entièrement distribués. Les particuliers seuls en ont profité. L'argenterie des Eglises a été portée dans les monnoies , ainsi que les Vases sacrés. Plusieurs membres de la Société détruite n'ont point encore de pension & manquent de subsistance. D'un autre côté , on a attiré à la Cour le Sieur Benvenuti qui s'est rendu fameux par des écrits contre le système adopté par les premières Cours de l'Europe , à l'égard des ci-devant Jésuites. Il a été accueilli à Varsovie avec beaucoup de distinction. Le Nonce n'a pu s'empêcher d'en témoigner du mécontentement & a demandé la suppression des ouvrages de cet Auteur.

## E S P A G N E.

MADRID (*le 6 Juillet.*) Le Roi a nommé pour son Ministre à Parme le Marquis de Villed, Lieutenant-Général de ses Armées, à la place du Marquis de Revilla qui passe à Naples. Une Commission particulière nommée par le Roi vient de faire l'épreuve de comparaison des pièces d'artillerie, fonduës d'après le modèle de celles de France par le Sieur Maritz, Inspecteur-Général des Fonderies de France & d'Espagne. Sa Majesté Catholique a témoigné sa satisfaction du succès qu'à eu cette opération. Il en résulte, entr'autres avantages, celui de pouvoir employer désormais, pour les Fonderies d'Espagne, le cuivre que produisent ses possessions dans l'Inde, au lieu d'en tirer, à grands frais, des Pays étrangers.

GIBRALTAR (*le 10 Juillet.*) Les nouvelles Fortifications qu'on a faites à cette place, l'ont rendue inexpugnable. Le grand Bastion auquel on est maintenant occupé, est un ouvrage de la dernière conséquence; & l'on y emploie beaucoup de monde. Cette importante Forteresse continuë à recevoir des provisions fraîches de la côte de Barbarie, & peut se passer de toute communication avec l'Espagne. On écrit de Mogador le 19 Mars dernier, que l'Empereur de Maroc étoit arrivé à Mequinés dans le Palais qu'il a fait préparer, & que ce Prince avoit publié les ordres les plus favorables à la réception des Vaisseaux

Vaisseaux de guerre hollandois dans les Ports de sa domination. Depuis qu'il est dans cette dernière Ville, les chemins sont infestés de voleurs, qui ont commis beaucoup d'excès entre Mequinéz & Féz. L'expédition contre les Montagnards rebelles n'ayant point eu de succès, l'Empereur en a fait arrêter 300 qui étoient venus faire leur Pâque à sa Cour. Les mêmes nouvelles ajoutent, que Muley Aly, héritier présomptif de la Couronne & Gouverneur de Féz, est parti pour Salé, d'où il doit, en suivant la côte par Safy & Mogador, se rendre à Maroc & attendre les ordres ultérieurs de son Pere. Muley Mamon, second fils de l'Empereur, demeure à Salé, & les autres sont répartis entre Maroc, Féz & Mequinéz, suivant l'usage des Souverains de cet Empire, qui dispersent leur Famille dans leurs États.

## PORTUGAL.

LISBONNE ( *le 30 Juin.* ) Le 19, le Cardinal Patriarche baptisa, dans la Chapelle de la Cour, la Princesse nouvellement née, qui eut pour Parrain le Souverain Pontife, représenté par le Prince de Beyra, & pour Marraine, la Princesse Dona Marie-Françoise-Bénédictine. Le soir, toute la Ville fut illuminée & tous les Navires, qui mouilloient dans le Port, firent plusieurs décharges d'artillerie. Le Roi a nommé au Gouvernement de Fernambouc Don César de Menezés, qui doit se rendre incessamment

à sa destination, à bord d'un Vaifseau de guerre qui doit l'y transporter. On attend dans peu ici le Comte de Fontana, désigné Miniftre du Roi de Sardaigne en cete Cour.

## S U E D E.

STOCKHOLM ( *le 20 Juillet.* ) le 7 de ce mois, l'Evêque de Linkioping, faisant les fonctions de l'Archevêque de cette Capitale qui est malade, a donné la Bénédiction nuptiale à S. A. R. le Duc de Sudermanie & à la Princesse son Epouse. Cette cérémonie s'est faite dans la Chapelle de la Cour, en présence du Roi, de la Famille royale & des Grands du Roïaume. Le 8, au matin, tous les Colléges & les Corps civils & militaires s'assemblerent au Château avec le Magiftrat de la Ville, pour féliciter L. M. & la Famille royale sur l'heureux mariage du Duc de Sudermanie. Les Miniftres étrangers s'y trouverent aussi, & furent présentés par les Maîtres de cérémonies. Il y eut table ouverte à midi; on joua, le soir, l'Opéra suédois Birgel Jarl. Le Roi déclara à cette occasion que les Grands-Chambellans auroient à l'avenir le rang de Lieutenants-Généraux, & les Chambellans celui de Généraux Majors.

On a posé à Rothfchild, avec beaucoup de solemnité, la pierre fondamentale du nouveau caveau qu'on y construit pour servir de sépulture à la Famille royale.

La Société patriotique après avoir examiné les Dissertations qu'on lui a envoyées sur

la question proposée d'un habit national, a donné le prix de 30 Ducats à Mr. Waller, Chapelain de la Cour. On a donné des Médailles d'argent à quatre autres Differtations qui seront aussi imprimées. L'une est de Mr. Modeer, Arpenteur. La seconde de Mr. Juringius, Chapelain de la Cour. La troisième de Mr. Méan, Secrétaire & Auditeur de la Chambre des Comptes à Bruxelles. L'Auteur de la quatrième n'est pas encore connu. On a donné une Médaille à une Differtation sur l'habillement du Soldat. — Un particulier vient de trouver le secret de faire de la bonne biere avec du simple grain sans drêche. Il a demandé & obtenu un Privilège de vendre seul cette biere, dont le débit est extraordinaire. Ce même particulier a trouvé le moien de tirer du grain le double d'esprit que les autres en tirent, mais cette connoissance lui est inutile, vû la défense de distiller le grain. — Pour épargner aux Soldats beaucoup de tems qu'ils pourroient employer à quelque chose de mieux qu'à polir leurs armes, le Roi a, dit-on, ordonné que les fusils de toute l'Armée soient frottés de sang; cette manière de bronzer leur donnera une couleur brune qui n'est pas défagréable; il n'y a que la bague qui restera blanche.

## DANNEMARCK.

SLESWICH ( *le 14 Juillet.* ) Le Prince Charles de Hesse, Gouverneur-Général des

Duchés de Sleswich & de Holstein, se rendit la semaine dernière, avec quelques Membres de la Commission pour la jonction des deux Mers, dont il est le Chef, à l'embouchure de la Stoer dans l'Elbe à Gluckstad & à Wevelsfleth. L'inspection qu'ils y ont faite de la situation locale fait présumer, qu'on a en vûë de construire un Port au confluent de l'Elbe & de la Stoer. Cette dernière rivière coule du Levant au Sud-Ouëst, prenant sa source à peu de distance de Kiel, & se jettant dans l'Elbe près de d'Itzehoë.

## ANGLETERRE.

LONDRES (*le 27 Juillet.*) On se plaint ici de ce que l'Édit du Roi de Prusse publié au mois de Mai dernier en faveur du commerce des Anglois dans ses Etats, n'a pas été exécuté dans une occasion où les loix des nations sembloient exiger une conduite toute opposée. Mr. Corry, notre Consul à Dantzig, en avoit envoyé quelques marchandises à Mr. Wroughton, notre Ministre à Varsovie, & on lui en a fait païer des droits exorbitans sans aucun rabais. Cette exaction s'est faite au commencement de ce mois, & fait croire que notre commerce n'est pas plus favorisé dans les Etats du Roi de Prusse que dans celui des autres Nations.

En attendant le dénouëment de la scène en Amérique, on s'entretient ici de conjectures au défaut de nouvelles positives; & ces conjectures donnent lieu à des gageures.

il s'en est faite une assez singulière le 22 au Caffé de la Nouvelle-Angleterre. Un riche Marchand a donné 500 Guinées à un propriétaire de plantations aux Indes-Occidentales, qui lui paiera tous les jours une Guinée jusqu'à la révocation de l'Acte du Parlement concernant le Port de Boston : ce paiement n'aura cependant lieu que jusqu'au 25 Décembre 1776. & cessera alors au cas que cet Acte ne soit point encore révoqué.

BOSTON (le 2 Juin.) Nous nous voïons bloqués de tout côté. Les Vaissèaux de guerre, les Frégates & les Corvettes du Roi, sont placés dans notre Havre depuis hier de façon qu'il n'y peut entrer ni en sortir aucun Bâtiment : ainsi notre situation sera bientôt des plus fâcheuses. Le quatrième Régiment d'Infanterie, qui est celui du Roi, arriva ici hier à bord de quelques Bâtimens de transport ; &, après avoir débarqué, il s'est campé dans la plaine de Boston. Toute affaire a cessé hier à midi au Bureau de la Douane ; on ne laisse plus entrer dans le Havre aucun Bâtiment chargé pour cette Ville ; &, après le 15 de ce mois, on n'en laissera plus sortir. Quelques Colonies semblent vouloir prendre des mesures pour la défense de nos intérêts. Les Philadelphiens promettoient beaucoup, mais ils n'ont pu s'accorder : la dévote & paisible Société des Quakers a protesté contre toutes les résolutions vigoureuses qu'on pourroit prendre ; elle a fait insérer dans le Journal de Pensylvanie la déclaration suivante : „Ob-

servant que, dans le *Penfylvania - Packet* de ce jour, on notifie, qu'un nombre de personnes, composé de Membres de toutes les Sociétés de cette Ville, se sont assemblés & ont unanimement agréé, qu'il conviendrait d'exprimer ce qu'elles ressentent pour leurs freres à Boston en suspendant toute affaire le 1 de Juin prochain, le Peuple, nommé Quakers, quoique tendrement sensible pour ceux qui sont en détresse, & justement pénétré de la valeur de nos droits religieux & civils, ainsi que de notre devoir de les soutenir dans un esprit chrétien; cependant pour prévenir toute mauvaise interprétation que l'on pourroit faire de ses sentimens, juge qu'il est nécessaire de déclarer, " qu'aucune personne ou personnes, „ n'a ou n'ont été autorisées à le représenter en cette occasion; & que, si quelque „ Membre de notre Communauté a donné „ la main à cette proposition ou l'a encouragée, il a manifesté une grande inattention à nos principes religieux & à notre „ profession, & agi contre les règles de la „ discipline chrétienne, établie pour le maintien du bon ordre parmi nous. „

*Signé de la part & selon le désir des anciens Inspecteurs des différentes Assemblées de notre Société religieuse à PHILADELPHIE & autres amis rassemblés à cette occasion, le 30 du cinquième mois 1774. JEAN REYNELL, JACQUES PEMBERTON, SAMUEL NOBLE,*

## I T A L I E.

ROME ( *le 19. Juillet.* ) Le Chevalier Tiepolo , Ambassadeur de la République de Venise , a eu une audience particulière du St. Pere , dans laquelle il lui a demandé la réduction des Fêtes dans tout l'Etat vénitien. Le Plan de la République étoit de les abolir toutes & de les transférer aux Dimanches ; mais S. S. s'est excusée de lui répondre sur ce point & l'a renvoïé au Cardinal Secrétaire d'Etat pour en traiter avec lui ; ce qui équivaloit à un refus. On dit que l'Ambassadeur a reçu pour réponse à sa demande : " qu'elle étoit contraire au Concile de Tarragone & aux Bulles des Souverains Pontifes Benoît XIII. & Benoît XIV. ; que le Pape n'y peut consentir ; qu'il ne veut point faire de nouveautés en Italie ; qu'il donnera gracieusement aux Vénitiens la permission de travailler les jours de Fête , après avoir entendu la Messe ; mais qu'il ne pouvoit accorder celle d'enfreindre les Canons & la Lithurgie de l'Eglise , la solemnité des Morts , la translation des Saints , ainsi que les mystères de l'Eglise devant être sur-tout célébrés , le jour même , auquel ils tombent. ,,

La veille de la fête de St. Pierre , le Prince Colonna , Connétable du Roïaume de Naples , revêtu du caractère d'Ambassadeur extraordinaire de Sa M. Sicilienne auprès du St. Siège , se rendit , dans le plus grand cortége , à la Basilique de St. Pierre , où il présenta , sui-

vant l'usage, la haquenée à S. S. Cette cérémonie eut lieu à l'issuë des premières Vêpres qui furent chantées solennellement dans cette Basilique, & auxquelles le Pape, revêtu de ses habits pontificaux, assista, ainsi que le sacré Collège. Le lendemain le saint Perc officia à la Grand' - Messe avec toute la pompe du Pontificat. Tous les Cardinaux & les Prélats de différents Ordres qui se trouvent à Rome, garnissoient l'enceinte du Maître-Autel de saint Pierre. On a tiré à l'occasion de cette fête, des feux d'artifice au Château saint Ange & dans la Place Farnese, & tous les quartiers de cette Ville ont été illuminés

Sa Sainteté est indisposée depuis quelque-tems : les uns attribuent cette indisposition à une fluxion dans la tête, les autres à une humeur scorbutique qui seroit rentrée ; mais quoiqu'il en soit, il est sûr que S. S. s'est débarrassée des affaires pour quelque-tems & qu'elle a commencé à prendre, le 15 de ce mois, les bains ou les eaux. On voit sensiblement que sa santé & sa gaieté sont fort altérées depuis quelque-tems. Il ne cesse de charger des personnes connues par leur piété & leur dévotion, d'adresser pour lui des prières au Tout-Puissant, sans doute afin qu'il daigne le tirer de l'état de perplexité, où il se trouve. La Nonciature d'Espagne n'est pas encore r'ouverte, & on en attribue la faute au Cardinal Zelada, qui avoit formé à ce sujet un plan qui n'a pas été agréé de la Cour de

Madrid. L'empressement que cette Eminence montre à se mêler de toutes les affaires, lui a valu le surnom d'*Ecuménique*, qui veut dire universel.

La Congrégation députée sur les affaires des ci-devant Jésuites s'étant assemblée deux fois cette semaine, on en conclut qu'il a été question du procès des arrêtés au Château St. Ange; d'autant que le Pape a déclaré, qu'il vouloit que cette affaire fut terminée avant le commencement de l'année sainte du Jubilé. — La Congrégation particulière, qui s'est tenuë le 11, a prononcé contre l'Abbesse & le Chapitre noble de Ste. Anne à Wurtzbourg, & a maintenu le Prince-Evêque dans un point de Jurisdiction qu'il reclamoit. On a arrêté à Albano le Prêtre Vincent Cecchini avec le Sr. Joseph Androozzi de Angelis qui l'avoit retiré, & ils ont été enfermés tous les deux lundi au soir au Château St. Ange.

FLORENCE ( le 15 Juillet. ) L'Archiduc Albert, le plus jeune de nos Princes, n'étant âgé que de sept mois, se trouve malade à l'extrémité. Il est attaqué d'une violente fièvre, occasionnée par une tumeur qui s'est déclarée dans l'endroit où l'on avoit fait une incision pour l'inoculation de la petite-vérole. Cet événement affoiblit ici le crédit des inoculateurs. Mr. de la Condamine prophétisoit, il y a quelques années, que l'inoculation triompheroit après que la petite-vérole naturelle auroit enlevé des Prin-

ces chéris (\*). Cette prédiction a paru admirable à bien des personnes, qui n'ont pas réfléchi qu'elle se tournoit avec beaucoup plus de force contre l'inoculation même. Si cette pratique vient à faire périr quelque tête précieuse, elle doit s'attendre à être proscrite à jamais. Elle a porté le deuil dans quelques familles particulières, Dieu veuille qu'elle continuë à respecter les thrones. On se console plus aisément des dégats

(\*). C'est ainsi qu'il s'exprime dans un mémoire, lu au mois de Novembre 1758 dans une assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences. *L'inoculation, je le répète, s'établira quelque jour en France, & l'on s'étonnera de ne l'avoir pas adoptée plutôt; mais quand arrivera ce jour? Oserai-je le dire? Ce ne sera peut-être que lorsqu'un événement pareil à celui qui repandit parmi nous en 1752 de si vives alarmes, & qui se convertit en transports de joie, (la petite-vérole de M. le Dauphin) reveillera l'attention publique; ou, ce dont le Ciel veuille nous préserver, ce sera dans le tems funeste d'une catastrophe semblable à celle qui plongea la Nation dans le deuil, & parut ébranler le trône en 1711. Alors, si l'inoculation eût été connue, la douleur récente du coup qui venoit de nous frapper, la crainte de celui qui menaçoit encore nos plus-chères espérances, nous eussent fait recevoir comme un présent du Ciel, ce préventif que nous négligeons aujourd'hui. Mais à la honte de cette fière raison qui ne nous distingue pas toujours assez de la brute, le passé, le futur font à peine impression sur nous; le présent seul nous affecte. Ne serons-nous jamais sages qu'à force de malheurs? Ne construirons-nous un pont à Neuilly, qu'après que Henri IV. aura couru risque de la vie en y passant le bac? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il les aura teintes de son sang?*

causés par la nature que de ceux qu'on a préparé par délibération & avec choix.

VENISE ( *le 19 Juillet.* ) La République se voit à la veille d'une fâcheuse rupture avec la Cour de Turin ; cette dernière avoit exigé que la République lui envoiât les deux Ambassadeurs qu'elle a coutume de faire passer aux autres Cours , lors de l'avènement d'un nouveau Roi au Thrône ; & sur son refus obstiné , le Ministre du Roi de Sardaigne a eu ordre de partir d'ici sans prendre congé. Le Ministre de la République à la Cour de Turin est parti de même ; & l'on ne peut prévoir quelles seront les conséquences de cet événement.

Le Comte Abbé de Fabris , frere du Comte de Fabris , Lieutenant-Général au service de la Maison d'Autriche , a été assassiné dans son lit , la nuit du 11 au 12 , par un Prêtre de Calabre qu'il croïoit son ami , & une fille qui tenoit son ménage. Un jeune laquais du défunt a été le premier à donner avis de ce meurtre horrible , commis en la personne de cet Abbé respectable & fort regretté. Les deux meurtriers ont été arrêtés sur la route de Vicenze , & ont été ramenés dans nos prisons avec tous les effets qu'ils avoient emportés.

NAPLES ( *le 22 Juillet.* ) Le Comte Gentili de nation Corse , Major du Régiment de Roïal-Champagne , dont le Prince de la Riccia , Grand-Chambellan , est Colonel , aïant fait donner la bastonnade à un de ses Soldats , a poussé le châtiment si loin ,

quoique pour une faute légère, que le malheureux est mort sous les coups. L'humanité si indignement outragée, a crié vengeance, & cette fois-ci a été écoutée. On a fait mettre ce barbare Officier en prison, & l'on croit qu'il fera obligé de demander sa démission, parce que sa cruauté extrême l'a rendu odieux aux Troupes & aux Officiers même. --- On a appris de Palerme qu'il y avoit encore eu une espèce d'émeute entre les Soldats suisses & le Peuple; mais qu'elle avoit été promptement apaisée. On dit que la Cour a envoyé le pardon aux rebelles palermitains, à l'exclusion de trois mutins de la lie du peuple qui sont dans les prisons & dont on veut faire un exemple. --- Le Roi ne montre plus le même goût pour les évolutions & exercices militaires qui sont moins fréquens cette année-ci que les précédentes: le divertissement favori de S. M. paroît être aujourd'hui le jeu de paume, & elle a fait venir pour cet effet les plus habiles joueurs d'Italie. Ceux-ci avoient été invités de se rendre à Rome pour accepter un défi de mille écus; mais ils n'ont pu obtenir la permission de s'absenter. --- Les lettres de Malte portent qu'on y avoit mis toutes les Fortifications de l'Isle en état de défense & que l'on s'y attendoit à une attaque de la part des Russes.

BASTIA ( le 20 Juillet. ) Les Troupes françoises sont entrés dans la Piéve de Nio-  
lo, & on leur a accordé un pillage général: argent, meubles, bestiaux, tout a été enle-

vé, & on n'y a pas laissé la moindre marque d'habitation. Après ce saccagement, les Troupes allerent attaquer un Couvent de Moines, où elles trouverent, au fond des tombeaux, des fusils, de la poudre & autres munitions de guerre. Tous les Religieux & 60 autres personnes furent arrêtés. On pendit, dans le Couvent même, deux sujets dont on ignore les noms. Cent cinquante Corfes armés ont échapé à la destruction & se sont sauvés dans les forêts. Le 4 de ce mois fut un jour de consternation : on fit mourir une quantité de personnes. Les uns furent rompus, d'autres pendus, ou fouettés, marqués & condamnés aux travaux publics. La Sentence porte que " c'est pour s'être révol- " tés contre l'autorité du Roi, avoir conspi- " ré contre l'Etat, avoir pris les armes & " s'être joints à une troupe d'autres fédi- " tieux & bandits pour aller dans les diffé- " rentes Piéves de l'Isle de Corse semer la " division & la révolte, & ébranler la fidé- " lité des Sujets du Roi, &c. „

Cette terrible exécution n'a point encore éteint le courage de ceux qui ne veulent point se soumettre au Gouvernement françois. Ils regardent leurs Concitoïens qui viennent de périr du dernier supplice, non comme des bandits, mais comme des martyrs de la liberté. On prévoit qu'il faudra les exterminer tous ; il est triste pour la Nation conquérante, quand elle est obligée pour conserver sa conquête, d'en détruire les habitans. Le Corse agreste, amoureux

de la liberté jusqu'à la férocité, aime mieux de périr que de vivre plus policé & moins libre. Il s'irrite quand on fait une espèce de comparaison de son état présent à la situation de la Pologne. Les Polonois, dit-il, ne combattent que pour l'anarchie & l' esclavage : leurs Chefs ne sont que des brigands atroces qui se disputent les dépouilles de leur triste Patrie, & qui s'en emparent sans pudeur, avec une avidité exécrationnable, tandis que les Corfès ne cherchent que leur antique indépendance & la préfèrent à une vie plus aisée & plus douce, &c. &c.

## A L L E M A G N E.

VIENNE ( *le 25 Juillet.* ) On s'attendoit à favoir des choses importantes, aussitôt que l'Envoié turc auroit eu ses audiences ; mais on n'est pas plus instruit qu'au paravant, & le silence qu'on observe sur ce point, détruit divers bruits qui n'avoient aucune vraisemblance. Ce Ministre a fait présent au Prince de Colloredo, Vice-Chancelier de l'Empire, & au Prince de Kaunitz, Chancelier de Cour & d'Etat, de deux magnifiques chevaux turcs, & s'il n'arrive aucun incident extraordinaire, il pourroit bien retourner à Constantinople vers le mois de Septembre. En attendant, il reçoit la visite de la Noblesse. On a profité de l'absence de l'Impératrice-Reine pour lui faire voir le Château de Schoenbrunn, ses beaux appartemens, ses magnifiques jardins & ■ rare mé-

nagerie. On cherche à l'amuser & l'on prétend même, qu'ayant donné à entendre qu'il verroit avec plaisir nos troupes sous les armes, il y a ordre de former en sa considération un Camp dans les environs de cette Capitale. Un spectacle aussi brillant ne pourra qu'enchanter des yeux musulmans. La moisson est riche & le prix des grains a diminué considérablement.

L'Impératrice-Reine a fait savoir au Souverain Pontife que, ne pouvant souffrir plus long-tems une communication quelconque entre ses Provinces de Pologne, nouvellement réunies à sa Couronne & le reste de ce Roïaume, Sa Sainteté eut à pourvoir sans retard à la manière de rendre lesdites Provinces indépendantes à l'avenir de la juridiction des Evêques résidens en Pologne; & l'on assure qu'en conséquence il a été donné commission aux Nonces de Vienne & de Varsovie de se concerter ensemble pour répondre au plutôt aux désirs de cette Souveraine.

Il paroît un Edit pour favoriser le commerce & accorder différents privilèges aux Marchands en gros, en voici le contenu.

“ MARIE-THERESE &c. Savoir faisons par la présente à tous & un chacun, tant pour Nous que pour nos héritiers & successeurs, que Nous avons résolu de laisser aux Marchands en gros les privilèges & faveurs qui leur sont accordés, de les leur conserver, & cependant de ne plus accorder dès maintenant pour l'avenir de franchise à personne, mais d'établir un corps notable de Marchands en gros au-lieu de franchises, & de lui attribuer des privilèges & des faveurs parti-

culières. Nous avons donc déterminé de statuer solidement par la présente en faveur des Marchands en gros, présens & à venir, pour mettre entre-eux une égalité, les articles qui suivent.

ART. I. Les Marchands en gros jouiront du Fore des Nobles, ou *Forum nobilium*, & dans des causes personnelles & non réelles ils dépendront de notre Régence de la Basse-Autriche; mais dans des causes de commerce & de change ils seront soumis au tribunal du Commerce & du Change en première instance, ainsi qu'il est ordonné par notre Règlement de commerce & de change.

II. Notre intention n'est pas de borner les Marchands en gros à un nombre fixé, & Nous permettons cependant que quand il y en aura douze de reçus, ils forment un corps séparé, & puissent se choisir un ou plusieurs Syndics.

III. Nous permettons aux Marchands en gros Catholiques de posséder des biens immeubles ressortissans à la bourgeoisie, aux mêmes droits que les bourgeois actuels, sans qu'ils soient obligés de payer la taxe d'habileté à posséder; leur permettant de plus que possédant des biens immeubles ressortissans aux Etats, ils puissent acquérir par la voie ordinaire l'*Incolat* & les droits y annexés, état qui plus relevé, ne leur causera d'ailleurs aucun empêchement dans l'exercice du commerce que Nous leur verrons au contraire continuer avec grande satisfaction. Quant aux Marchands en gros A-catholiques, ils pourront aussi acheter des immeubles dans ceux de nos Pais héréditaires où les individus de leur religion sont admis à possession, & il leur sera donné à cet égard toute l'affiance possible. Nous nous réservons cependant expressément le consentement qui Nous sera préalablement demandé par lesdits Marchands en gros A-catholiques, pour pouvoir posséder des biens immeubles ressortissans aux Etats & à la Bourgeoisie.

IV. Pour plus grand témoignage de notre bienveillance, Nous permettons, non-seulement que les veuves, lorsque leur commerce sera en bon état, puissent le continuer en gros; mais que les descendans

descendans des Marchands en gros, sans aucune distinction de religion, le puissent également continuer, après vérification néanmoins qu'ils ont les qualités requises, & après avoir obtenu notre consentement. Ce droit de commercer en gros ne pourra au reste être vendu ni cédé sans en avoir de même obtenu notre consentement particulier.

V. Nous fixons à 30,000 florins le fond du commerce en gros, dont chaque Marchand sera obligé de faire consister de ses propres biens lorsqu'il acquerra ce privilège. En revanche ils auront le droit de faire tout commerce de change & de commissions sans distinction; & de vendre leurs marchandises en gros.

VI. Chaque Marchand en gros fera consister de son dit fond de 30,000 florins à notre tribunal de négoce & de change de la Bassè-Autriche en première instance. Il y déposera son seing; il y fera inscrire au protocole ses associés s'il en a; il tiendra dans son négoce les livres nécessaires de commerce; & il accomplira exactement & généralement tout ce que prescrivent les loix mercantiles & de négoce pour le maintien du commerce.

VII. Nous exemptons aussi tous Marchands en gros de tout payement de taxe d'industrie, & nous ne demandons de chacun de ceux de cette Ville, que la modique contribution de 150 florins par an; pour les fonds administratifs de ceux de Vienne, laquelle somme ils payeront à la Régence de la Bassè-Autriche.

VIII. Bien-entendu néanmoins que les Marchands en gros qui possèdent quelque immeuble, en payeront les contributions & autres charges réelles, comme les autres possesseurs.

IX. Tous Marchands en gros, qui doivent toujours être regardés comme nos Sujets I. & R. se soumettront aux charges communes & à nos Loix, ainsi que tout autre Sujet de l'Etat; & par conséquent ils payeront le droit de sortie de l'argent, lorsqu'on leur permettra de quitter le pays. Ordonnons en conséquence à tous &c.

*II. Part.*

Q

L'Impératrice-Reine aiant jugé à propos de prononcer sur ce que les ci-devant Membres de la Société éteinte pourront acquérir & posséder légalement à l'avenir, a rendu, le 20 Juin, une Ordonnance qui vient d'être publiée & affichée.

*MARIE-THERESE &c. A tous nos Magistrats ecclésiastiques & séculiers, Sujets & Vassaux, de quelque état & condition qu'ils soient, savoir faisons que Nous avons jugé à propos de statuer légalement sur ce que les ci-devant Membres de la Société éteinte peuvent acquérir à l'avenir. Les ex-Jésuites qui ont fait la seconde profession, n'auront aucun droit de répéter ce qui est échu aux autres héritiers séculiers ab intestat depuis ce tems-là jusqu'à l'extinction de la Société, & qui ne peut être compris dans l'abdication des biens. Ordonnons en revanche que les ex-Jésuites, depuis le tems de l'extinction de l'Ordre & de la publication du Bref du Pape in loco, puissent en général hériter & acquérir par donations, mais la présente ne leur permet aucune aliénation ou disposition ultérieure entre-vifs, leur accordant seulement l'usufruit : de sorte que semblables capitaux devront être placés pour sûreté dans un fond public ; ou s'il s'agit d'un immeuble, il y sera pourvu d'une autre manière & de façon qu'il ne puisse être chargé ni aliéné en aucun tems. Quant aux biens meubles de peu de valeur, légués ou donnés à des ex-Jésuites, il leur sera libre d'en disposer. Il leur sera également libre de disposer pour cause de mort, c'est-à-dire, par testament ou acte de dernière volonté, des biens inaliénables par acte entre-vifs, ainsi qu'il a été dit ci-dessus ; mais à condition que cette disposition ne se fasse en faveur d'un Sujet étranger qui se trouve hors de nos Païs héréditaires ; & cela sous peine de nullité. Ordonnons en conséquence à tous Magistrats &c. Donné à Vienne le 20 Juin 1774.*

**VIENNE ( le 27 Juillet. )** Le Ministre ottoman a eu aujourd'hui à midi son au-

dience de congé de Sa Maj. l'Empereur. Ce départ paroît précipité & a enfanté bien des spéculations. On dit cependant que ce Ministre a demandé lui-même son audience de congé, alléguant pour raison à S. M. I., qu'en différant plus long-tems son départ, il s'exposeroit témérairement, âgé comme il étoit, aux rigueurs d'une saison désagréable, & que d'ailleurs il désiroit se trouver à Constantinople pour le Ramazan prochain, (ou grand Carême des Turcs) afin d'assister aux dévotions usitées en pareil tems. — Un Courier arrivé de Florence nous apprend la mort de l'Archiduc Albert-Jean-Joseph-Fausté. Ce Prince mourut le 22 de ce mois d'une maladie, qui a suivi la petite-vérole.

MAYENCE ( *le 29 Juillet.* ) On ne se rappelle point d'élection aussi unanime & si approuvée, que celle qui s'est faite, le 18 de ce mois, d'un nouvel Electeur en la personne du haut & très-puissant Seigneur Frédéric-Charles-Joseph Baron d'Erthall, & cette Ville ne s'est jamais montrée avec tant de magnificence. Le soir, toutes les maisons furent illuminées, & la nuit fut changée en un jour le plus éclatant. Tout Francfort, Manheim & autres Places des environs sembloient avoir comme reflué dans nos murs, vû la quantité innombrable d'étrangers qui s'y étoient rendus pour partager notre joie & être témoins des brillantes fêtes qui se sont données à cette occasion dans nos différens quartiers, où la beauté des illuminations &

la vérité des Inscriptions attiroient les yeux d'un chacun. Le nouvel Electeur, pour répondre aux vœux de son Peuple, daigna se montrer dans cette nuit toute lumineuse, & se promena de tous côtés dans une voiture à six chevaux, précédé du Corps des Houffards & suivi de 82 autres carrosses de gala, témoignant à ses fidèles Sujets toute la satisfaction qu'il ressentoit & le cas qu'il faisoit de leur zèle & de leur amour pour sa Personne. --- Le Chapitre de Worms s'étant assemblé le 25 pour choisir un Prince-Evêque, tous les suffrages se sont réunis en faveur de notre Sérénissime Electeur.

## F R A N C E.

PARIS ( *le 29 Juillet.* ) Mr. le Comte de Vergennes, nouveau Ministre au département des affaires étrangères, est arrivé ici, la nuit du 17, trois jours plutôt qu'il n'étoit attendu. Son air & sa taille sont des plus avantageuses pour la représentation qu'exige sa place pour laquelle il a tous les talens possibles. On assure que c'est à Mr. le Chancelier qu'il est redevable de cette promotion. Ce Seigneur eut l'honneur d'être présenté à Marly, le 18 à Leurs Majestés, ainsi qu'à la Famille royale. Il y a apparence que Madame la Comtesse son Epouse, qu'il n'avoit point emmené à Stockholm, va être présentée à la Cour; ils ont plusieurs enfans. --- Mr. de Boynes a remis par ordre de Sa Maj. à Mr. le Duc de la Vrilliere la démis-

sion de sa charge de Secrétaire d'Etat à Paris, où il alloit donner une audience à beaucoup de gens, qui se retirèrent aussi-tôt qu'ils apprirent le sujet de la visite de Mr. de Vrilliere. Mr. Turgot, Intendant de Limoge, a été nommé Ministre de la Marine. C'est un homme de grande application & dont on dit beaucoup de bien.

Le 23 Mr. de Nantouillet, Maître des cérémonies, alla à 9 heures du matin inviter le Parlement au service solennel pour le repos de l'ame de Loüis XV. Beaucoup de monde s'étoit glissé dans la Grand'-Chambre où se fait l'invitation, pour voir cette cérémonie. Les Juges mêmes de la Tournelle quitterent leur siége, & vinrent se placer aux tribunes, qu'on appelle Lanternes. Un jeune homme que les Huissiers obligerent d'en sortir, passa en colère auprès d'un de ces Magistrats & lui dit quelques grossiétés. Ce Magistrat, ci-devant Avocat, cria qu'on l'insultoit, & en conséquence on arrêta le jeune homme & on le conduisit à la prison de la Conciergerie. Après que le Maître des cérémonies fut parti, le Conseiller dénonça le fait aux Chambres assemblées, qui procéderent sur le champ à ce qu'exige un flagrant délit consistant en un manque de respect envers un Juge en fonction. Le jeune homme interrogé tâcha de pallier son tort, dit qu'il ne connoissoit pas le Conseiller & qu'il croïoit parler à un Avocat. Cependant à 3 heures après-midi on rendit un Arrêt qui condamne le jeune homme à une au-

même de trois livres envers les pauvres & lui ordonne d'être plus circonfpect à l'avenir. Il a obéi & a été élargi. — Ce Service fut célébré le 27 dans l'Eglise de l'Abbaïe roïale de saint Denis. Le corps avoit été descendu au caveau quelques jours après sa mort, suivant l'usage observé pour les Rois qui meurent de la petite vérole. Mais la représentation étoit placée sur un magnifique catafalque, sous un grand pavillon, au milieu d'une Chapelle ardente éclairée par un grand nombre de cierges. Le Cardinal de la Roche-Aymon, Grand-Aumônier de France, avoit assisté la veille aux Vêpres des Morts chantées par la musique du Roi & par les Religieux de l'Abbaïe. Le Clergé, le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Monnoies, le Châtelet, l'Élection, les Corps de Ville & l'Université s'y rendirent suivant l'invitation qui leur en avoit été faite. Monsieur & Monseigneur le Comte d'Artois aiant pris leur place, ensuite le Prince de Condé, la Messe fut célébrée par le Cardinal de la Roche-Aymon. A l'Offertoire, Monsieur, conduit par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des cérémonies, alla à l'Offrande après les saluts ordinaires; Monseigneur le Comte d'Artois y fut conduit par le Sieur de Nantouillet, Maître des cérémonies en survivance du Sieur Desgranges, & le Prince de Condé, par le Sieur de Watronville, Aide des cérémonies. Après l'Offertoire l'Evêque de Senez pro-

nonça l'Oraison funèbre. Lorsque la Messe fut finie, le Cardinal de la Roche-Aymon & les Evêques de Chartres, de Meaux & de Lombez firent les encensemens autour de la représentation. Le Roi d'armes après avoir jetté sa Cotte d'armes & son Chaperon dans le caveau, appella ceux qui devoient porter les Pièces d'honneur. Le Marquis de Courtenvaux apporta l'Enseigne des cent Suisses de la Garde, dont il est Capitaine-Colonel; Le Prince de Tingry, le Duc de Villeroy & le Prince de Beauvau apporterent les Enseignes de leurs Compagnies, & le Duc de Noailles, Capitaine de la Compagnie des Gardes écossaises, apporta celle de la sienne. Quatre Ecuïers du Roi porterent les Eperons, les Gantelets, l'Écu & la Cotte d'armes. Le Marquis d'Eudreville, Ecuïer ordinaire du Roi, faisant les fonctions de premier Ecuïer, apporta le Héaume timbré à la Roïale. Le Marquis de la Chesnaye de Rougemont, premier Ecuïer tranchant, apporta le Pannon du Roi, & le Prince de Lambesc, Grand-Ecuïer de France, apporta l'Épée roïale. Le Duc de Bouillon, Grand-Chambellan, apporta la Bannière de France; le Duc de Bethune, la main de Justice; le Duc de la Tremouille, le Sceptre; & le Duc d'Uzés la Couronne roïale. Le Duc de Bourbon, Grand-Maître de France en survivance du Prince de Condé, mit le bout de son Bâton dans le caveau, & les Maîtres d'Hôtel y jetterent les leurs après les

avoir rompus. (\*) Le Duc de Bourbon cria ensuite : *le Roi est mort*, & le Roi d'armes répéta trois fois : *le Roi est mort*, *prions tous Dieu pour son ame*. On fit une prière, & le Roi d'armes cria trois fois : *Vive le ROI LOUIS XVI.*, ce qui fut suivi des acclamations de toute l'Assemblée, & les trompettes sonnerent dans la nef. Les Princes, le Clergé, les Ducs, les Officiers & les Compagnies furent, ensuite traités magnifiquement en différentes Salles de l'Abbaie. — Le Duc d'Orléans & le Duc de Chartres qui ont refusé d'assister au service pour ne pas rendre le salut au Parlement actuel, ont reçu ordre de ne plus paroître à la Cour. Le Prince de Conti subit toujours la disgrâce essuyée sous l'ancien regne : il n'a pas encore paru devant S. M.

Le Chevalier des Roches & Mr. Poivre sont entachés par le jugement qui les met hors de Cour. Ils s'accusoient réciproquement de friponnerie & d'abus d'autorité. La disgrâce de Mr. de Boynes a été accélérée, à ce qu'on assure, parce qu'il a osé, en rendant compte de ce jugement au Conseil, de-

---

(\*) La coutume de briser les écus, les épées & les bâtons de commandement aux obsèques des Grands, est fort ancienne. Chez les Polonois & les Lithuaniens elle a plus de pompe & d'éclat : un Héraut d'armes entre à cheval dans l'Eglise & courant à toute bride, rompt contre le Catafalque toutes les marques des dignités du défunt. C'est une espèce d'allusion à ce verset du Pseaume 75 : *Ibi confregit potentias arcuum, scutum, gladium & bellum.*

mander une gratification pour Mr. des Roches, comme la méritant par ses services, & que le Comte de Muy s'est trouvé d'une opinion toute différente. Le Chevalier des Roches n'a cessé d'écrire & de parler en faveur des Officiers du Régiment Royal-Comtois, condamnés par le Conseil de guerre auquel présidoit le Comte de Muy.

Le bruit de la demande, que Mesdames, Tantes du Roi, ont faite d'aller s'établir en Lorraine, semble se soutenir. Dans ce cas leurs Maisons seroient peut-être recomposées de la Noblesse de cette Province; ce qui affligeroit extrêmement les personnes, qui leur sont attachées, moins à cause de leurs places, que par l'amour & le respect que ces Princesses inspirent à ceux qui ont l'honneur de les servir. — On apprend de Rome que le Pape a commencé, le 13 de ce mois, la cure ordinaire des eaux qu'il continuera deux semaines de suite. Pendant ce tems, qui que ce soit ne pourra l'approcher, d'autant qu'il a suspendu toutes les audiences, non-seulement pour les Ministres étrangers, mais encore pour ses propres Ministres, y compris le Cardinal Secrétaire d'Etat, comme aussi le Prélat Macedonio, qui en sa qualité de Secrétaire des Mémoires, est le canal & l'organe de toutes les instances faites auprès du Souverain Pontife, desorte qu'il ne sera pas possible de faire parvenir aucune supplique à Sa Sainteté. — En passant, il y a quelque-tems, dans une forêt dépendante de la Seigneurie de Ravinel,

près de Mirecourt , trois vieux chênes d'une grosseur extraordinaire , dont on avoit fait présent aux Capucins de cette Ville , on en trouva un dont le tronc étoit entièrement creux , & d'où il se répandoit une forte exhalaison putride. On fendit le tronc , & on y trouva le cadavre d'un homme en bottines , armé d'un fusil & d'un couteau de chasse , avec une bourse de soie qui contenoit dix-huit écus de six livres & quelques monnoies. Ses armes le firent reconnoître pour un habitant d'un village voisin , qui faisoit depuis quatre ans l'infâme métier de voleur ; & qui avoit enfin disparu ; ce chêne lui servoit probablement de retraite. On ignore par quel accident il y a péri.

MARLY ( le 30 *Juillet.* ) Le Prince Louis de Rohan , Coadjuteur de l'Evêché de Strasbourg & Ambassadeur extraordinaire à la Cour de Vienne , a eu l'honneur de rendre ses respects à Leurs Majestés & à la Famille royale. Le Sr. Calippe a eu l'honneur de présenter au Roi une voiture d'un mécanisme nouveau & ingénieux. Le Sr. Nougaret a eu également l'honneur de présenter à Leurs Maj. un ouvrage de sa composition , intitulé : *Doutes patriotiques sur le nouveau regne.* --- Le Roi a accordé l'Evêché de Saint-Papoul à l'Abbé d'Abzac , Vicaire-Général de Tours.

AVIGNON ( le 18 *Juillet* ) Mr. Manzi , Archevêque de cette Ville , âgé de 80 ans & très-aimé du Peuple , vient d'être exilé dans une Ville de son Diocèse située en

France, pour avoir cassé les Officiers que le Roi de France avoit établis. On prétend qu'il n'a point agi selon les intentions du Pape ; quoique d'autres assûrent le contraire. Mr. Doria, Nonce à la Cour de France, qui s'est rendu ici, a publié une Ordonnance, par laquelle il casse tout ce qu'avoit fait notre Archevêque, & rétablit toutes les choses en l'état où elles étoient lors de la reddition de cette Ville, avec défense à toute personne de troubler les Magistrats dans leurs fonctions. Cet événement n'a point encore rallenti la rage du Peuple. Quelque-tems après l'arrivée de Mr. Doria, la Sénéchaussée députa deux de ses Membres pour aller prendre l'heure à laquelle il voudroit recevoir la visite de la compagnie. Le Peuple les voiant sortir s'imagina qu'on n'avoit pas voulu les recevoir. Ce fut-là le signal d'une sédition qui fut si violente, que ces Magistrats auroient été infailliblement massacrés, s'ils ne se fussent réfugiés dans une maison voisine. Lorsque Mr. Doria eut fait publier son Ordonnance qui cassoit celles de l'Archevêque & rétablissoit les Officiers françois, on arracha pendant la nuit tous les exemplaires qui avoient été affichés. Le tour de punir ces rebelles va aussi arriver ; on assûre qu'il s'avance des Troupes françoises vers cette Ville pour y être mises à discrétion. La Souveraineté d'Avignon paroît devoir se réduire pour le Pape à un titre d'honneur.

GENEVE (le 6 Juillet.) Lundi, 21 Juin, après une chaleur, dont il y a peu d'exem-

ples dans ces contrées, & des tonnerres qui durèrent sans interruption depuis huit heures du soir jusqu'à cinq du matin, l'on vit paroître du côté du Midi une espèce de colonne assez étendue d'un rouge vif, & qui se dirigeoit vers le Nord. Mardi à deux heures après-midi la colonne parut fixée & s'entre-ouvrir : le Ciel devint tout-à-coup d'une obscurité affreuse, & nous fûmes inondés d'une pluie violente, mêlée d'une grosse grêle, que pouffoit un vent horrible. En moins de dix minutes la pluie devint si abondante que nos ruës, même les plus élevées, ressembloient à de profonds ruisseaux. Cette inondation, jointe au débordement subit du Rhône, devint bientôt si prodigieuse & si prompte dans le bas de la Ville, que les boutiques & les magasins de ce quartier eurent jusques à sept pieds d'eau. Deux infortunés y périrent malheureusement, & l'on évaluë le dommage, qu'ont souffert les marchandises, à plus de 800 mille livres. Ce orage terrible dura une demie heure. Nous ne pouvons cependant nous réjouir assez de ce qu'il a épargné notre moisson, & n'a frappé que la Ville & quelques campagnes des environs. Des Citoyens ont donné à cette occasion des preuves de charité & de bienfaisance qui méritent d'être citées pour exemple. Mr. Léonard Bourdillon, Orateur du Conseil des Deux-Cents, prononça dans cette assemblée un discours qui fit verser des larmes aux auditeurs, & produisit une collecte en faveur des pauvres habitans ruinés. D'ailleurs ce

Magistrat, non moins recommandable par ses qualités politiques que par sa générosité, a formé, de concert avec le Sr. Dunand, marchand de fer, & le Sr. Jean Minabeau, négociant, une somme de 30,000 livres, qui a été employée à rétablir la fortune d'une partie de ces infortunés. — On assure qu'il y a une alliance offensive & défensive entre le Roi de la Grande-Bretagne, en sa qualité d'Electeur d'Hanovre, & les Cantons Suisses, par laquelle le Corps Helvétique est tenu de fournir à Sa Maj. Brit. 15,000 hommes de troupes en cas d'attaque dans ses Etats électoraux.

### P A Y S - B A S.

BRUXELLES (*le premier Août.*) Son Alt. R. l'Archiduc Maximilien a été faire un tour à Anvers & est de retour en cette Ville. — On écrit de Mons, que le 28 Juillet à une heure le feu y prit aux casernes des Dragons, & en réduisit une partie en cendres, malgré les secours qu'on s'efforça d'y porter.

AMSTERDAM (*le 30 Juillet.*) La pêche que les Hollandois & les Anglois font dans les mers du Nord, est un objet très-important pour ces deux Nations. Les derniers ont envoyé, cette année, pour celle du Groenland, le double de Vaisseaux des autres années. Ils ont pris, à l'occasion des changemens nouvellement projetés dans le gouvernement de Quebec, une résolution dont on ne peut prédire le succès; c'est de

joindre la terre de Labrador & la pêche des mers voisines au domaine du Canada étendu par le Bill du Parlement britannique jusq'aux fleuves de l'Ohyo & du Mississipi. Le Canada ne fera plus la cession que la France a faite à l'Angleterre sous ce nom, mais une vaste & nouvelle Province destinée à profiter des terres & des faveurs dont les autres Colonies angloises se privent par leur résistance. On y conservera en même-tems l'esprit de la législation françoise, pour ne laisser à cette Colonie distinguée des autres que les soins de la culture & d'un commerce florissant dans le sein de l'obéissance & de la paix. Les François qui y sont restés, au nombre de 150 mille, à ce qu'on prétend, ne reconnoissent ni les Tribunaux où sont appellés les jurés, ni les Chambres hautes des assemblées nationales, aimant mieux dans leurs procès des Juges de profession nommés par le Souverain, & dans la conduite générale de leurs affaires, une autorité uniforme & sans crainte de scission entre des pouvoirs divisés.

---

#### M O R T S.

Etienne-René Potier de Gêvres, Cardinal-Prêtre de la Ste. Eglise Romaine, du titre de Ste. Agnès hors les murs, ancien Evêque Comte de Beauvais, Vidame de Gerberoy, Pair de France, &c. est mort à Paris dans la soixante-dix-huitième année de son âge.

Le Comte de Touffaint , Mefre-de-Camp de Dragons, Lieutenant-Colonel du Régiment roïal & Chevalier de l'Ordre roïal & militaire de St. Louïs , eft mort à Niort dans la 45<sup>me</sup>. année de fon âge.

Louïfe - Alexandrine - Cornелиe du Puy-Montbrun , veuve de François-Elzéard de Pontevès , Marquis du Buoux , Lieutenant du Roi en Provence , Gouverneur d'Apt &c. eft mort en Provence , dans 101<sup>me</sup>. année de fon âge.

Dom Emanuel Desvalls , Général - Major au fervice de Leurs Maj. Imp. & R. , eft mort à Vienne, le 15 Juillet, dans la 101<sup>me</sup>. année de fon âge. A fon dernier anniversaire, au mois de Mai paffé , il fit chanter une Meffe folemnelle en actions de graces de ce qu'il étoit parvenu à cet âge en parfaite fanté, & la Marquife de Poal, fa nièce, fit diftribuer d'abondantes aumônes aux pauvres. Il étoit né à Barcelone le 7 Mai 1674. Aiant fuivi le parti de l'Empereur Charles VI. il fut élevé par ce Prince au rang de Général-Major 1734, & nommé enfuite Gouverneur de Gaëte. Depuis quelques années il vivoit en retraite, & il a toujours confervé un jugement fain & une mémoire excellente.

F I N.

# T A B L E.

TURQUIE.	(	Constantinople.	211
RUSSIE.	}	Pétersbourg.	212
		Kiow.	213
POLOGNE.	(	Varsovie.	215
ESPAGNE.	}	Madrid.	218
		Gibraltar.	218
PORTUGAL.	(	Lisbonne.	219
SUEDE.	(	Stockholm.	220
DANNEMARCK.	(	Sleswick.	221
ANGLETERRE.	}	Londres.	222
		Boston.	223
ITALIE.	}	Rome.	225
		Florence.	227
		Venise.	229
		Naples.	229
		Bastia.	230
ALLEMAGNE.	}	Vienne.	232
		Maience.	237
FRANCE.	}	Paris.	238
		Marly.	244
		Avignon.	244
		Geneve.	245
PAYS-BAS.	}	Bruxelles.	247
		Amsterdam.	247
			Merts.